

## ANNEXE

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec par le Conseil de la culture des Laurentides, le vendredi 6 mai 2016.**

*Lors de l'Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture des Laurentides (CCL), le 8 juin 2016, le milieu culturel a été consulté au sujet des questions prioritaires pour notre région. Nous présentons les résultats de cette période de réflexion selon les thèmes identifiés au préalable par le conseil d'administration du CCL. Ces nouveaux points viennent appuyer nos recommandations formulées dans le mémoire déposé le 6 mai dernier.*

### **1. Les conditions de pratique des arts et de la culture**

**Le soutien aux artistes est indispensable en tant que reconnaissance de leur travail.**

En effet, lorsqu'on soutient un projet artistique, on confirme le statut de l'artiste et l'élève parmi ses pairs. On nous dit que le soutien a donc une plus grande valeur que celle octroyée par le montant d'argent accordé. Aussi, cela nous amène à réitérer l'importance du soutien à la création en région en particulier, afin que soient reconnus les artistes de la relève et les artistes professionnels au même titre que ceux des grands centres. Mentionnons que Télé-Québec et le CALQ sont deux sociétés d'État qui ont développé une vision et une collaboration avec les régions au bénéfice de nos milieux.

#### **Assouplir les procédures de soutien (demande de bourse)**

Le milieu de la création se transforme constamment et nous voyons naître de nouvelles possibilités avec l'avènement du numérique et de la multidisciplinarité. C'est tout un défi pour les organismes de soutien de s'adapter à ces évolutions constantes. Nous pensons que des procédures souples, mais dans un cadre professionnel permettraient à des œuvres artistiques novatrices de voir le jour. Nous comprenons que le CALQ a procédé à une révision de ses programmes de soutien et avons confiance que ce dernier saura continuer de s'adapter aux nouvelles réalités.

#### **Vers un développement durable des carrières culturelles**

Le projet de loi no70 vise actuellement la composition de la gouvernance du Conseil d'administration de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). **Le CCL se joint à Compétence Culture** afin de recommander que le seul régime légal de travail encore manquant y soit intégré, soit les lois sur le statut professionnel des artistes (S-32.1 et S-32.01), en accordant un siège au ministère de la Culture et des Communications.

En raison des responsabilités qui incombent à la CPMT, le MCC serait alors outillé pour influencer les enjeux d'intégration de la relève, de création d'emplois par l'embauche de nos diplômés, l'accès à la formation continue pour les personnes en carrière, sans oublier l'évolution souhaitable de l'Information sur le marché du travail (IMT) qui ne dénature pas la réalité de l'emploi et de l'exercice professionnel en culture.

## **2. Reconnaissance et soutien des organismes en région**

(20) Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

### **Diffusion**

Notre région compte beaucoup de petits diffuseurs privés (moins de 100 places) en arts de la scène : ces acteurs jouent un rôle important pour la diffusion des artistes de la relève professionnelle. Leur offre est complémentaire à celle des diffuseurs reconnus. Leurs défis sont grands, car la gestion d'une entreprise privée œuvrant en culture apporte son lot de défis, comme celui d'être rentable en offrant une programmation originale et de qualité professionnelle. De plus, certains sont situés à l'extérieur des principaux axes commerciaux. Ils ont manifesté la volonté d'être mieux accompagné, d'être soutenu financièrement, d'être mieux réseauté. Comment pouvons-nous les soutenir dans leurs activités culturelles ? Est-ce que le modèle de soutien aux entreprises du livre (SODEC) serait un exemple à suivre ?

### **Grands besoins des petits organismes**

Nos organismes artistiques et culturels sont constamment à la recherche de soutien professionnel, de bénévoles qualifiés et de partenariats de services afin de compléter leurs petites équipes. Des services accessibles en comptabilité, droit et communications sont les plus demandés.

Plusieurs modèles issus de Montréal ou d'autres villes gagneraient à être connus et partagés aux régions. Par exemple, les programmes et projets du Conseil des arts de Montréal, ou encore les projets Arrimage, la circulation des expositions ou les projets arts affaires.

### **Reconnaître et favoriser la pratique de la médiation culturelle**

La médiation culturelle est un moyen transversal de réaliser des projets culturels dans la collectivité. Les possibilités sont infinies et l'ouverture des milieux tend à inclure de plus en plus d'activités de médiation culturelle, mais les ressources et les connaissances sont toujours limitées. Nous avons relevé l'importance d'une reconnaissance du métier de médiateur culturel afin de faciliter l'utilisation des arts et de la culture en proposant des maillages entre les milieux (arts et santé; arts et affaires; par exemple) au bénéfice de tous.

### **3. Jeunes, citoyens et culture**

(14) Comment donner un nouvel élan à l'**éducation culturelle et artistique** ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

(15) Comment **soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie**, au même titre que l'activité physique ?

(16) Comment mieux **soutenir le potentiel créatif des jeunes** et leur engagement en faveur de la culture ?

### **L'art essentiel**

Tous s'entendent pour affirmer que l'art est essentiel pour le développement de l'enfant. En plus, des projets artistiques permettent de mieux accompagner et intégrer les enfants avec des difficultés. Des modèles sensationnels existent déjà dans les écoles et chez certains organismes culturels, ils pourraient être partagés et multipliés. Par exemple, le modèle tripartite entre la Ville de Mont-Laurier, le diffuseur Muni-Spec et la commission scolaire Pierre-Neveu a fait ses preuves en permettant à tous les élèves d'assister à deux spectacles de théâtre professionnels chaque année, de la maternelle au 5<sup>e</sup> secondaire. Il serait aussi avantageux pour les commissions scolaires de développer davantage de partenariat avec les villes, via des ententes de développement culturel pour des projets ou pour partager des locaux et des équipements culturels par exemple. Miser sur les ressources existantes à proximité comme les centres d'expositions locaux, les bibliothèques, seraient gagnants pour réduire les coûts de déplacements et favoriser la découverte de son milieu.

Miser sur les outils technologiques et soutenir les projets numériques, entre autres, semble être une piste gagnante pour rejoindre les jeunes (ex. la Fabrique culturelle). Il faut s'adapter aux besoins des jeunes et à leur réalité, et ce, particulièrement au niveau secondaire.

### **4. Municipalités et culture**

(38) Comment faire progresser le **partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture** ?

Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

### **Programme VVAP comme modèle**

L'impact positif du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP), permettant la création de postes d'agents culturels, a pu être constaté, déjà, après quelques années d'investissement. Aujourd'hui, même après la fin du programme, ces agents sont devenus des ressources-clés et font toute la différence dans leur milieu. Les retombées de ce modèle sont selon nous à étudier pour établir les points gagnants d'un partage des responsabilités. Pour arriver à un partage efficace et durable des responsabilités, il faut avoir une vision, des ressources professionnelles et des actions structurantes.

### **Établir des priorités**

Aussi, pour bien établir les priorités territoriales : il est proposé de travailler avec un comité aviseur par région qui permettrait de développer une vision et la soutenir. Des priorités territoriales pourraient être établies par les ressources du milieu et soutenues par la suite par des fonds mis à leur disposition. Ces comités permettraient plus de cohérences et d'inclusions dans le développement culturel régional.

Les municipalités n'ont pas toutes les mêmes richesses, donc les possibilités de développer en culture pour certaines sont plus limitées. Il importe d'aider ou de favoriser un soutien adéquat pour ces plus petites municipalités qui ont parfois à soutenir à leur tour des organismes locaux (Val-David, Val-Morin, Saint-André-d'Argenteuil par exemple)

### **Bibliothèque comme 3<sup>e</sup> lieu**

Avec l'accroissement de notre population suit l'accroissement des besoins. Et ce, particulièrement pour les bibliothèques municipales qui sont au cœur du développement culturel de la grande majorité des municipalités. Nous sommes particulièrement fiers de nos bibliothèques dans les Laurentides et des projets novateurs du Réseau BIBLIO Laurentides. Ce réseau permet aux plus petites municipalités d'avoir une belle qualité de lieu et de services malgré leurs moyens limités. Les bibliothèques se sont aussi transformées au cours des dernières années pour devenir plus accueillantes, accessibles et tournées vers les technologies numériques. Des investissements pour la mise à niveau des bibliothèques doivent demeurer une priorité. Ces lieux ont un potentiel énorme pour la qualité de vie du citoyen, jeune ou moins jeune, et nous pouvons en faire des modèles de succès.